

# **Crédit de Fr. 440'000.- pour le remplacement et l'achat d'un camion pour le ramassage des déchets urbains**

## **1. PREAMBULE**

Le ramassage des déchets urbains de Delémont (déchets verts, papier, déchets encombrants et ordures ménagères) est assuré par la Voirie communale. Leur élimination ou valorisation est à la charge du SEOD (Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets). Pour assumer sa tâche, la Voirie possède deux camions pour le ramassage des déchets, l'un ayant été mis en service en 2007, l'autre en 2014. Le véhicule le plus ancien arrivant en fin de vie (normalement 10 ans) et occasionnant des frais de réparation importants, il est donc normal de procéder à son remplacement. Une analyse externe a également montré que les deux camions d'une capacité de 21 m<sup>3</sup> chacun sont nécessaires pour assurer le ramassage des déchets urbains.

## **2. DONNEES TECHNIQUES ET APPEL D'OFFRES**

Le véhicule à remplacer a été mis en circulation en 2007. Il est utilisé uniquement pour le ramassage des déchets urbains (nombre de kilomètres parcourus depuis la mise en service : 160'000 km ; nombre d'heures d'utilisation : 21'000 h). Ce véhicule ayant servi pendant 11 ans, il n'est plus possible de prolonger sa durée de vie, à la fois pour des raisons économiques, sécuritaires et environnementales. Une réparation urgente de plus de Fr. 65'000.- a d'ailleurs été nécessaire au début de cette année pour garantir le ramassage des déchets (coût inclus dans la présente demande de crédit).

Un appel d'offres (procédure ouverte des marchés publics) a été réalisé en respectant le processus pour l'acquisition des véhicules communaux, avec le soutien d'une société spécialisée dans les processus d'acquisition de véhicules. Les critères d'évaluation retenus ont permis d'obtenir un prix bas, un véhicule adapté à son activité, un véhicule aux normes (système EURO 6 notamment), avec un bon service après-vente et une bonne qualité de formation du personnel communal.

Le véhicule qui a remporté le marché est une benne de marque Stummer monté sur un châssis Mercedes Econic fourni par le garage Steulet à Develier qui assumera également le service après-vente. Bien que les soumissionnaires en aient eu la possibilité, aucun n'a offert en variante un véhicule avec une motorisation alternative. Une analyse préalable avait d'ailleurs montré qu'un véhicule standard à moteur thermique de type Diesel était globalement le plus avantageux pour la commune de Delémont. A noter que le délai de livraison de ce véhicule est de six mois minimum.

## **3. DEMANDE DE CREDIT**

Etant donné l'état du véhicule mis en circulation en 2007 et les avantages escomptés (diminution des frais d'entretien, augmentation de la sécurité, diminution des émissions de CO<sub>2</sub> du parc de véhicules, etc.), le Conseil communal présente une demande de crédit d'un montant de Fr. 440'000.- TTC pour l'acquisition d'un camion pour le ramassage des déchets, dont le détail est le suivant :

- benne Stummer sur châssis Mercedes Econic, toutes options comprises :	Fr. 365'000.-
- réparation urgente du véhicule actuel (préfinancement par autre crédit) :	Fr. 65'000.-
- mandat de spécialiste pour l'appel d'offres :	Fr. 10'000.-
<b>Total :</b>	<b>Fr. 440'000.-</b>

## **4. FINANCEMENT**

Le crédit demandé est prévu au plan financier des investissements (Fr. 500'000.-). Il sera financé par voie d'emprunt dont la charge financière annuelle maximale (intérêts 3 % et amortissement 10 %) s'élèvera à Fr. 57'200.-. Ces charges sont autofinancées par la taxe sur l'élimination des ordures ménagères et autres déchets.

## **5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION**

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit Fr. 440'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :  
Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :

- le rapport du Conseil communal du 14 janvier 2019 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 440'000.- pour le remplacement et l'achat d'un camion pour le ramassage des déchets urbains est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 janvier 2019